



COMPTE-RENDU
Conseil de quartier
13.03.2023

Service : Cabinet du Maire des Issambres
Rédacteur : Youna PEUZIAT
Approbateur : Jean-Claude SAVIO
Objet de la réunion : Conseil de quartier Issambres
Date : le 13/03/2023

1) PRESENTS :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	Oui
Jean-Claude SAVIO	Adjoint délégué au quartier des Issambres – Adjoint aux travaux Elu référent du conseil de quartier Issambres Nord	Oui
Yoann GNERUCCI	Premier Adjoint – Elu référent du Conseil de quartier Ouest	Oui
Sylvie LELEU	Elue référente du Conseil de quartier Issambres Est	Oui
Svetlana LEGRAND	Elue référente du Conseil de quartier Issambres Nord	Excusée
Caroline DEMONEIN	Elue référente du Conseil de quartier Ouest	Oui
Jérôme BUSNEL	Elu référent du Conseil de quartier Est	Oui
Martine BOUVARD	Conseillère municipale déléguée à la démocratie participative	Oui
Patrick FLECHE	Conseiller municipal délégué à la démocratie participative	Oui
Ken TISSIER	Elu de l'Opposition référent Conseil Issambres Ouest	Oui
Olivier COUFRANT	Elu de l'Opposition référent Conseil Issambres Nord	Oui

Agents Municipaux

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Véronique CORNEC	Directrice Générale Adjointe – Directrice des Services Techniques	Oui
José LATORRE	Chef de la Police Municipale	Excusé
Vérane GUERIN	Directrice de Cabinet	Oui
Anissa NAAMANE	Cheffe de Cabinet	Oui
Prisca THIVAUD	Directrice de la Communication	Oui

Youna PEUZIAT	Coordinatrice du pôle des Issambres	Oui
Claudie LEMAITRE-KARTAL	Webmaster – Service communication	Oui

Conseillers de quartier Nord :

Roger ALENDIA	Conseiller quartier Issambres Nord	Oui
Joëlle ARDAUD	Conseillère de quartier Issambres Nord au titre des associations	Oui
Bernard CARAYOL	Conseiller de quartier Issambres Nord	Excusé
Maurice MEFFRE	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui
Patrick MOULINES	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui
Alain POTTIER	Conseiller de quartier Issambres Nord	Excusé
Guillaume UBA	Vice-Président du Conseil de quartier Issambres Nord	Oui

Conseillers de quartier Issambres Ouest :

Isabelle BRACCHINI	Conseillère quartier Issambres Ouest	Excusée
Jean-Michel CAZELLES	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Excusé
Armand CREMONT	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui
Roger DUBOIS	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui
Karl Patrick GORITZ	Vice-Président du Conseil de quartier Issambres Ouest	Oui
Martine LACAS	Conseillère de quartier Issambres Ouest au titre des associations	Oui
Angélique LECANU	Conseillère de quartier Issambres Ouest au titre des associations	Oui
Eric LEVET-LABRY	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Excusé
Philippe NERON-BANCEL	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui
Claude PASCAULT	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui

Conseillers de quartier Issambres Est :

Hervé BROGGI	Vice-Président du Conseil quartier Issambres Est	Oui
Andréa DE MATTEI	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Pierre FERRE-BOGE	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Manuel DA CUNHA GAVINA	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Martine GUIGNARD	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Hélène KALFON	Conseillère de quartier Issambres Est au titre des associations	Oui
Josette MIMOUNI	Conseillère de quartier Issambres Est au titre des associations	Oui

Jean-Marc PASTRE	Conseiller de quartier Issambres Est au titre des associations	Oui
Marie-Christine PETITJEAN	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Christian ROTTARO	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Jacques VIAN	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui

PREMIERE PARTIE : PREAMBULE.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée d'être venue nombreuse ce soir et invite les conseillers de quartier et les Elus à débiter ce conseil. Il rappelle que l'ordre du jour a été établi par les conseillers de quartier des 3 secteurs des Issambres.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU SITE DE LA VILLE :

Madame Claudie LEMAITRE-KARTAL, Webmaster du service communication de la ville présente le site, « Roquebrune.com » en détaillant les différentes thématiques choisies et la capacité d'exploitation pour les administrés. La ville a souhaité mettre à disposition des usagers, un outil modernisé accessible à tous.

Ce site regroupe toutes les informations de la ville sur une seule et même plateforme, améliorant ainsi l'accès des internautes.

On y retrouve le Guichet Unique pour les démarches administratives à réaliser, avec tous les numéros des services de la ville, la plateforme citoyenne pour signaler les incidents relevant de Mairie+ et de la vie des quartiers, l'agenda qui reprend toutes les manifestations programmées, le Roq'alerte qui permet de s'inscrire et d'être au fait de toutes alertes, les arrêtés municipaux, les comptes rendus des conseils municipaux, etc. Il y a également une photothèque, les films de la ville, les magazines municipaux. Ce site permet à l'administré de suivre en temps réel les avancées de son quartier et de sa ville.

Madame LEMAITRE-KARTAL précise que ce site s'adapte à l'ensemble de vos supports (ordinateurs, tablette et smartphone), il est intuitif et interactif dans le but de faciliter le quotidien et encourager les échanges. Par ailleurs, il dispose d'un affichage écologique, il est accessible pour les personnes à mobilité réduite (déficiences, handicaps, dyslexie, daltonisme, etc.), il est équipé d'une lecture vocale et permet sa traduction en 27 langues étrangères.

Ce site pourra évoluer avec l'ajout de nouveaux onglets, et de nouvelles informations pratiques.

TROISIEME PARTIE : ORDRE DU JOUR :

TRAVAUX :

Avant d'exposer un audit sur l'ensemble des travaux réalisés sur le pôle des Issambres et sur les travaux programmés en 2023, Monsieur SAVIO, Adjoint délégué aux Issambres et aux Travaux, effectue une brève présentation d'un logiciel technique qui « scanne » les routes pour en connaître l'état et ainsi orienter la ville, dans la planification de réfection des chaussées.

- **Point 1 : Présentation du logiciel technique « Infracare » :**

Tout d'abord cet outil a scanné les routes et les a découpées en tronçons pour définir les zones plus ou moins abîmées. Ce découpage de la chaussée se présente de la façon suivante : Rouge, chaussée très abîmée, Orange, chaussée à surveiller et enfin, Vert, chaussée en bon état.

Ce logiciel permet de visualiser les tronçons, optimisant ainsi le retour auprès de l'administré quand il sollicite la ville. Cet outil est un outil de travail et ne peut être mis à la disposition des usagers. Néanmoins, pour ceux qui le souhaitent, Monsieur SAVIO les invite à prendre rdv auprès de lui afin de visualiser leur rue.

Monsieur le Maire précise que c'est un outil d'aide à la décision pour définir l'ordre de priorité. Les conseillers seront informés pour relayer auprès des administrés.

Question de Monsieur BROGGI, vice-président Conseil de quartier Issambres Est : Est-ce qu'il est prévu l'enfouissement des câbles aériens quand une route doit être refaite ?

Monsieur SAVIO explique que des câbles vont être enfouis selon un programme défini. La ville ne peut pas tout enfouir compte tenu du coût à chaque réfection de voirie.

Question du public : Avez-vous chiffré le coût total des tronçons rouges que le logiciel a estimé en mauvais état ?

A ce jour, le chiffrage total n'a pas été réalisé, le logiciel vient de nous être fourni. Monsieur SAVIO explique que le marché de réfection de voirie n'est pas encore notifié, mais on peut demander un chiffrage complet au futur prestataire.

Question du public : Est-il envisagé la réalisation de trottoirs chemin de la rivière et avenue de la rivière ?

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Mixte de la Garonnette va réaliser des travaux de réaménagement des berges et suivra alors un aménagement de la voirie. A ce jour, le dossier est bloqué par un propriétaire.

- **Point 2 : Travaux réalisés depuis le dernier Conseil de quartier : fin 2022/début 2023.**

Monsieur SAVIO poursuit la présentation sur le volet des travaux en exposant les réalisations faites depuis le conseil de quartier du mois d'octobre 2022.

Octobre 2022 :

- *Remplacement du cumulus sanitaire des douches de la Base de Voile,*
- *Création d'un accès piéton à l'école élémentaire,*
- *Réfection de l'accotement en enrobé au Boulevard de Roquebrune (suite aux intempéries)*

Novembre 2022 :

- *Reprise d'un bord de chaussée sur l'impasse des Pinsons.*

Décembre 2022 :

- *Remplacement de la barrière en bois à l'entrée de San peire (Actinies)*

Janvier 2023 :

- *Reprise des routes en point-à-temps : Corsaire, Boulevard du Géranium, Boulevard des Ibères, avenue de la Vigie, rue du Mas des Vignes.*
- *Implantation de bornes électriques place San peire et Parking de l'ancienne gare.*

Février 2023 :

- *Création d'un caniveau pluvial avenue Duguay TROUIN*
- *Reprise en enrobé de l'entrée de l'Allée des Druides,*
- *Création d'un caniveau grille chemin des Bruyères.*

Travaux en cours et/ ou programmés :

- *Création d'un pluvial, Allée des Galapagos ;*
- *Rénovation des menuiseries de la Chapelle des Issambres,*
- *Marquage au sol programmé courant avril. Panneaux de signalisation en commande.*
- *Installation de leds bleues sur les passages piétons RD 559 (en commande)*
- *Enfouissement des lignes Pins Sylvestres (2ème phase)*
- *Campagne annuelle d'élagage et abattage des arbres. (Printemps)*
- *Reprise de la tranchée Véolia Rue des Demoiselles (travaux Véolia) à partir du 13/03/2023.*
- *Reprise du mur promenade des Actinies (en cours)*
- *Reprise du réseau pluvial de l'Allée de l'Arpillon, (semaine 12)*
- *Reprise du réseau pluvial avenue de la Galère.*

Après cette brève présentation sur les réalisations faites, Monsieur SAVIO expose la programmation 2023.

- **Point 3 : Programmation 2023 : Infrastructures routières et installations publiques :**

• **Travaux de voiries 2023.**

Enrobé	Boulevard de la Ligurie – 660 m/ 6 m
Enrobé	Boulevard des Tritons - tr. 2 550 m/ 6 m
Enrobé	Rue de la Pomme de Pin – 750 m/ 6 m
Enrobé	Boulevard des Lucioles – 560 m/ 6 m
Point-à-temps	Rue de la Dunette (partie haute)
Enrobé	Avenue Jean BART
Enrobé	Avenue de la Galère – 170m/ 5 m
Enrobé	Avenue des Dolmens – 1500 m/5,5 m
Enrobé	Alexis CARREL + Parking des Mouettes
Enrobé	Bd des Grives

Question du public : La ville peut-elle mettre de l'enrobé phonique ?

Madame CORNEC, Directrice des services techniques explique que ce type d'enrobé est efficace sur les chaussées dont la vitesse est importante. Sur des portions à vitesse réduite comme aux Issambres (limitation à 50 km/h ou 30 km/h), le résultat n'est pas probant.

Question du public : Quel métrage représente l'avenue Jean BART et le Boulevard des Grives ?

Monsieur SAVIO explique que les linéaires sont donnés à titre indicatif, que lors d'une réfection de chaussée c'est la surface qui est prise en compte, car les voies n'ont pas toutes la même largeur. Toutefois la ville renseignera les usagers sur les surfaces manquantes.

Monsieur le Maire rappelle qu'auparavant le budget pour les routes était de 750 000 € et confirme qu'en 2023, sur 1,5 M € de budget sera alloué pour la reprise des chaussées, 1 million sera destiné au pôle des Issambres. Par ailleurs, il précise que la désimperméabilisation sera réalisée sur une partie des Issambres, notamment pour contenir les eaux de ruissellement.

- **Place de parking boulevard du CORAIL :**

A ce jour, après une réunion sur site avec les riverains, un prémarquage avait été proposé. Suite à des retours, un nouveau prémarquage a été réalisé en fonction des remontées des riverains. Le chiffrage est en cours et les travaux seront réalisés prochainement. Les panneaux de signalisation sont en commande.

- **Réfection du boulevard du VAL D'ESQUIERES :**

A ce jour, ce boulevard n'est pas inscrit au programme 2023, et sera proposé à l'arbitrage 2024. De plus, actuellement des travaux privés sont en cours ce qui risque d'abîmer la voie.

Monsieur le Maire informe également qu'une demande d'aménagement de voirie a été faite et retenue pour ralentir la circulation constatée trop excessive. Un projet est en cours de réflexion.

- **Aménagement place des MOUETTES :**

Le Conseil Départemental, en corrélation avec les communes de Fréjus et de Roquebrune sur Argens, doit réaliser une étude de réfection de voirie.

- **Curage des évacuations d'eau CORNICHE VAROISE : état d'avancement :**

Le curage a été effectué et une bordure en béton pour canaliser les eaux a été réalisée le 14/03 dernier.

- **Etat du parking ROBERT MANUEL et installation d'une aire de jeu :**

L'aire de jeux sera réalisée en 2023, entre la salle Robert Manuel et l'école.

En ce qui concerne la réfection du parking, seules des réparations seront faites ; l'imperméabilisation du revêtement n'est pas à l'ordre du jour car la ville est dans l'attente de la fin de la procédure du Permis de Construire de la Pinède, qui arrive à échéance en août 2023. Monsieur le maire précise que pour 2024, la ville aura une vision plus claire pour réfléchir à un réaménagement de ce parking.

Pour information, Monsieur le Maire annonce que la cour de récréation de l'école sera désimperméabilisée et des arbres seront plantés, pour créer de l'ombrage ; il s'agit d'un projet 2024.

- **Eclairage public :**

- **La programmation de l'allumage/extinction n'est pas optimum :** Monsieur SAVIO explique que la programmation a été actualisée par le prestataire.

- **Chemin du PONT et Place des PINSONS** : des chiffrages seront faits dans le cadre du marché.
- **Installation éclairage LED** : A ce jour, la ville en est à la moitié du marché de remplacement des lanternes et 2000 points lumineux ont été changés. (600 depuis le 06/10, dernier conseil de quartier). Il en reste environ 2000 sur l'ensemble de la commune. La ville est arrivée à la moitié de son marché avec le prestataire, soit 5 ans et il en reste 5. En plus des projets de remplacement des lanternes en leds, l'objectif est également de changer les éclairages des stades et du tennis du village. Le but est d'arriver à un 100 % Leds à la fin du marché sur l'ensemble de la commune, en 2028.
- **Prolongation de la baisse d'intensité au-delà de la période d'hiver** : L'abaissement de l'intensité sera effectif sur l'année. L'abaissement est à 20 %.

Question du Public : Concernant le retrait de l'éclairage chemin des Castagnoles, quel est le projet de la ville ?

Monsieur SAVIO explique que les éclairages ont été supprimés suite à une modification du réseau par EDF, l'absence de raccordement électrique ayant entraîné le retrait de ces lampadaires. Des lampadaires solaires sont en commande et seront prochainement installés.

Question du Public : Concernant la rue des Tourterelles à Collier, quels sont les projets de la ville sur l'éclairage public ?

Monsieur SAVIO informe que cette portion de route a été prévue dans le budget de 2023. Les études ont été réalisées.

- **Sortie du parking du SPAR non résolue, malgré quelques efforts (marquage au sol) :**

Monsieur GNERUCCI, Premier Adjoint, explique que la ville a réalisé les travaux qui lui incombaient. A ce jour, le groupe Casino, gestionnaire de l'établissement du Spar, doit entreprendre des travaux.

- **Chemin des Douaniers : une partie a été démontée, est-il prévu de la refaire ? :**

Monsieur GNERUCCI explique qu'un audit a été réalisé par les services pour définir les besoins en réfection. Des mains-courantes doivent être prochainement placées au niveau de la Calanque du Cercle. Le reste des travaux sera réalisé en régie communale quand cela est faisable, autrement un chiffrage sera fait auprès de prestataires.

Concernant la partie manquante au niveau du Nid au soleil, suite à une demande de la DDTM auprès d'un particulier, de retirer un escalier, ce dernier a cassé une partie du sentier. Le signalement a été fait auprès des services de la DDTM en charge du respect de son utilisation. A ce jour, la ville est dans l'attente d'un retour sur le type d'aménagement à réaliser.

Ensuite, sur les visuels de tracé, le sentier sort du chemin des Douaniers direction la RD 559, pour redescendre après la plage des Girelliers. A ce sujet, une signalisation sera apposée avant la saison.

Monsieur GNERUCCI rappelle que TOUS TRAVAUX sur ce sentier sont soumis à autorisation de la DDTM seule décisionnaire pour ce sentier, pour la ville et pour les particuliers et non par autorisation de la ville.

Monsieur le Maire précise, qu'en collaboration avec les services de la DDTM, l'objectif est de rendre ce sentier naturel et stopper les abus des riverains qui s'octroient le chemin des Douaniers.

• **Limitation de vitesse dans les quartiers résidentiels à 30 km/h, comme dans d'autres communes :**

Monsieur GNERUCCI informe que les quartiers vont être étudiés au cas par cas pour définir des zones à 30 km/h. A ce jour, le boulevard du Corail est en cours de finalisation, et la ville travaille sur un projet pour le boulevard des Perdrix.

Au niveau de la Gaillarde, Monsieur SAVIO précise qu'une réunion concernant le problème de vitesse a eu lieu sur site avec le Conseil Départemental qui réfléchit à un projet mais a donné un avis favorable pour installer un passage piéton au niveau des deux arrêts de bus PMR.

Par ailleurs, des contrôles de vitesse sont réalisés chaque semaine sur la RD 559.

Question du public : Peut-on prévoir des ronds-points au niveau du Spar et en bas du Col du Bougnon ?

Au niveau du Spar, Monsieur GNERUCCI informe que la demande a été refusée par le Conseil départemental, propriétaire de cette route. Avec la descente au port, il n'y a pas suffisamment d'amplitude pour les gros véhicules. Et concernant le bas du Col du Bougnon, il faut se rapprocher du Conseil départemental et/ ou de la commune de Sainte-Maxime, car cette portion se trouve sur cette commune.

Question du public : L'avenue des Druides est une ligne droite, y a-t-il un projet pour réduire la vitesse sur cette portion ?

Monsieur GNERUCCI prend acte de cette demande afin d'étudier la faisabilité d'aménagements routiers.

Toutefois, il rappelle que la totalité des Issambres ne peut être limitée à 30 km/h. Il en va du bon sens mais face aux nombreuses incivilités, la ville essaie tout de même d'améliorer le quotidien de ses administrés en effectuant de petits aménagements. Il rajoute pour information, que des contrôles radars sont effectués toutes les semaines sur le secteur des Issambres.

Avant de continuer l'ordre du jour et pour clôturer le chapitre des travaux, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville travaille sur la réfection du Château d'eau des Dolmens afin d'y faire un point de vue sécurisé. Si cela est réalisable techniquement, ce projet sera budgétisé pour 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Point 1 : Harmonisation du tarif de l'eau :**

Monsieur le Maire explique que 3 scénarios avaient été proposés à l'ECAA (Estérel Côte d'Azur Agglomération) compétente dans la gestion de l'eau.

Monsieur le Maire avait émis le souhait d'une harmonisation immédiate des tarifs de l'eau sur l'ensemble de l'agglomération. Le scénario retenu en Conseil communautaire du 09/12/2022, est un tarif pour chaque commune de l'agglomération jusqu'au 31/12/2027, puis

une harmonisation du tarif de l'eau à compter du 01/01/2028 pour l'ensemble des 5 communes.

La nouvelle Délégation des Services Publics (DSP) est opérationnelle depuis le 01/01/2023 pour une durée de 20 ans, ce contrat inclut notamment :

- ⇒ L'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages d'alimentation en eau potable mis à disposition par la Collectivité ;
- ⇒ La réalisation des travaux définis par le contrat (travaux de renouvellement des équipements, travaux de renouvellement des canalisations et des branchements et travaux de premier établissement et de renforcement prévus au schéma directeur d'eau potable) ;
- ⇒ Les relations avec les usagers du service ;

Par ailleurs, la dernière facture s'étalait sur 8 mois au lieu de 6.

Question de Madame MIMOUNI, Conseillère de quartier Issambres Est : Le Président de l'ECAA informe que Monsieur le Maire avait demandé un lissage des tarifs de l'eau, qu'en est-il ?

Monsieur le Maire informe qu'un lissage des tarifs, avait été demandé dès le début de son mandat. N'ayant pas obtenu satisfaction et pour le bien des administrés roquebrunois, avec la nouvelle DSP, il a fait une demande d'harmonisation immédiate des tarifs de l'eau, qui n'a pas été retenue. Par ailleurs, dans un souci de mutualisation du coût, Monsieur le Maire avait également demandé que la gestion des hydrants et la dilatation des réseaux soient intégrés à la nouvelle DSP. Ceci aurait permis une diminution du prix de l'eau, mais il faudra attendre 5 ans pour l'harmonisation.

Question de Monsieur BROGGI, Vice-Président du conseil de quartier Est : Concrètement dans 5 ans, quelle sera la tarification de l'eau ?

Monsieur le Maire ne peut pas donner un tarif exact mais dans 5 ans le prix devrait s'harmoniser.

Madame BOUVARD, Conseillère municipale à la Démocratie participative, confirme que dans 5 ans le tarif va diminuer au prix de l'ensemble de l'agglomération soit 23.7 centimes/ m3 pour l'eau potable.

Question du public : La ville est elle représentée en commission hydraulique de l'ECAA ?

Monsieur le Maire précise que la ville est représentée par Monsieur Didier LEMAITRE, élu de l'opposition.

- **Point 2 : Gestion de la consommation d'eau : quelles seront les mesures mises en place cet été par la mairie lors de l'accueil des touristes au niveau de la sensibilisation et de la restriction pour éviter que seuls les résidents permanents fassent des économies qui profiteront finalement à tout le monde (locations professionnelles, résidences hôtelières, campings, hôtels, location bateau, plages privées etc.).**

Monsieur GNERUCCI explique que la ville va appliquer l'arrêté Préfectoral du 17/02/2023 sur l'alerte sécheresse, qui mentionne les mesures à suivre et ce, jusqu'au 15/10/2023.

La ville a déjà pris des mesures :

- ✓ Fermeture des douches sur les plages et démontage.
- ✓ Plus de plantations florales dans les jardinières communales, uniquement des plantations qui ne sollicitent pas d'arrosage.
- ✓ Nettoyage urbain priorisé (hygiène).

Question de Monsieur GORITZ, vice-président du Conseil de quartier des Issambres Ouest : Concernant les commerces, les locations, les professionnels du tourisme, la ville va-t-elle instaurer un règlement sur la consommation de l'eau ?

Monsieur GNERUCCI précise que les locatiers, nombreux ce soir, portent à connaissance les mesures à suivre auprès des locataires. Si tout le monde prend conscience individuellement, la ville peut limiter les dommages. Il s'agit d'une démarche collective.

Monsieur BUSNEL, Conseiller municipal confirme que dans le cadre du schéma touristique durable, les professionnels ont été sensibilisés sur la gestion de l'eau. Les professionnels commencent à être labellisés sur le développement durable. (Label Clef verte)

Question de Monsieur DUBOIS, Conseiller de quartier Issambres Ouest : Combien de propriétaires sont sur fosses septiques ?

Monsieur le Maire précise que les services du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) réalisent des vérifications des installations de fosses septiques régulièrement. Monsieur GNERUCCI précise que des dérogations sont données au cas par cas. A la suite du conseil de quartier, la ville a été informée qu'il y a 633 fosses septiques sur le territoire roquebrunois.

Monsieur BROGGI, vice-président du conseil de quartier Est, rappelle que le lavage de filtre des piscines, doit aller au tout à l'égout.

Monsieur FERRE-BOGE, Conseiller de quartier des Issambres Est, informe également qu'un contrôle des fosses septiques est effectué lors des ventes immobilières.

- **Point 3 : HYDRANT : qui doit payer la prise en charge en cas d'éloignement :**

Monsieur GNERUCCI explique que la ville installe les Hydrants quand il y a la capacité hydraulique nécessaire (Pression et Débit). Les réseaux sont gérés par l'ECAA, un cahier des charges définit les exigences requises. (Pas d'autre choix que de l'appliquer).

La ville dispose de 33 000 € de budget sur l'année pour réparer et rajouter des hydrants. Actuellement la ville en comptabilise 400 sur l'ensemble de la commune. En 2022, 4 hydrants ont été rajoutés sur le secteur des Issambres. En 2023, après les réparations demandées par la commission de sécurité, selon le budget, des nouveaux hydrants pourront être rajoutés.

Question de Monsieur BROGGI, vice-président du conseil de quartier Issambres Est : Lorsqu'il manque un hydrant dans une rue, qui le prend en charge ?

Deux situations : Soit la personne est dans un secteur peu couvert, alors la commune peut prendre à sa charge la mise en place de cet hydrant à condition d'avoir les capacités

hydrauliques. Soit le secteur est déjà bien pourvu et le propriétaire réalisera à ses frais la mise en place de cet hydrant.

Un permis peut être refusé si la commune n'est pas en capacité de réaliser les travaux permettant l'adduction d'eau dans les conditions réglementaires demandées.

- **Point 4 : Panneau grillagé destiné aux communications des manifestations de la mairie entre la Salle de la Batterie et l'entrée du port des Issambres et le grillage de la salle de la BATTERIE « squatté » par les commerçants du port.**

Monsieur le Maire explique qu'une réflexion sur une signalisation des commerces, calquée sur une même chartre de présentation sera faite en même temps que la réalisation de l'aménagement du Front de Mer. Il s'agira d'uniformiser les visuels et donner un cachet esthétique qualitatif.

Par ailleurs, Monsieur GNERUCCI rajoute qu'un panneau numérique d'informations communales sera prochainement installé au niveau de la traversée de San Peire.

- **Point 5 : Taxe des ordures ménagères : Augmentation de la TEOM.**

Afin d'éclairer l'assemblée sur l'augmentation de la TEOM, Monsieur GNERUCCI en explique la raison. Tout d'abord la TEOM permet de financer les coûts de collecte et de retraitement des déchets, cette taxe ne peut pas être bénéficiaire et doit correspondre au financement du besoin en trésorerie.

Pourquoi cette taxe augmentera obligatoirement jusqu'en 2025 ?

Car le coût d'enfouissement des poubelles classiques (ordures ménagères) est impacté par la mise en place d'une taxe spéciale appelée TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes)

A quoi sert la TGAP :

La TGAP est une taxe gouvernementale mise en place depuis le 1er janvier 2000 pour **lutter contre le gaspillage des ressources**. Elle incite entreprises ou particuliers à réduire leur empreinte environnementale.

Evolution 2015 – 2025 :

Les objectifs de la loi de « transition énergétique » et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, fixent à 65 % le taux de déchets valorisés à atteindre en 2025. En 2022, le taux de valorisation des déchets traités par le SMIDDEV a été de 54 %, à 11 points de l'objectif 2025. Cette obligation passe par une incitation payante qui est la TGAP.

TGAP 2022 :

L'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles, en lien direct avec la TGAP, représente une augmentation sur l'année 2022 d'environ 1 270 000 € TTC (+36%) ; rappelons que la trajectoire de la TGAP doit fortement inciter à réduire les tonnages d'OMR (cf. graphique ci-après).

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA TGAP



L'augmentation globale des coûts de traitement en 2022 est à nuancer avec 2 postes de dépenses en diminution, d'une part le coût de maintenance de l'ISDND de Bagnols (- 668 428 €) (Maintenance du Site 2 700 000 €), d'autre part le coût du traitement des déchets verts (-77 581 €), en lien direct avec la faible pluviométrie de l'année.

En effet, la sécheresse de 2022, dont le niveau a dépassé celui enregistré en 2021, a permis une baisse significative du volume des lixiviats, ainsi qu'une baisse des tonnages de déchets verts produits.

Prévision 2023 :

Les charges de traitement sont en augmentation (+13 % environ), principalement du fait de l'actualisation des prix en lien avec l'inflation (carburants, énergie, matières premières), mais aussi du fait de l'augmentation de la TGAP (qui passe à 52 € HT/T, soit une hausse de + 15%).

La mise en place de la collecte en porte à porte des végétaux engendrera une ligne de dépense supplémentaire.

Comment contenir cette hausse :

En réduisant notre production de déchets par ces actions :

- Achat en vrac (réduction des emballages).
- Utilisation de composteur (baisse des tonnages collectés).
- Utilisation des points collectifs pour jeter ses déchets ménagers.
- Broyer les végétaux et les utiliser en paillage (réduction des coûts de collecte et traitement).
- Tri du verre dans les colonnes dédiées qui représente le plus de tonnage en volume équivalent (baisse des coûts retraitement VS les ordures ménagères).
- Trier séparément les cartons en colonne spécifique (baisse des coûts de traitement, meilleur revente matière).
- Trier le papier en colonne spécifique (baisse des coûts de traitement, meilleur revente matière).

Action d'économie liée au tri en 2022 :

Les aides attribuées en soutien à la tonne triée sont stables. Les recettes issues des actions de recyclage, de communication et de soutien à la tonne triée 1 300 000 € et les recettes repreneurs (revente matière) 500 000 €.

Donc plus il y a de tri plus il y a de compensations de la part de l'Etat. D'ailleurs des colonnes à papier seront prochainement installées sur l'ensemble de la commune. A ce jour, une seule est positionnée sur le secteur des Issambres au niveau des écoles sur l'allée du train des Pignes.

Question de Madame MIMOUNI, Conseillère de quartier Issambres Est : Au niveau de l'agglomération, quelle va être l'action de la ville pour harmoniser le coût de la TEOM ?

Monsieur GNERUCCI explique que le marché a été relancé pour 3 ans pour notre commune. Cela permet d'être raccord avec les villes de Fréjus et Saint-Raphaël, en 2024 et ainsi harmoniser les marchés dans le but de mutualiser les prestations et les coûts.

Question de Monsieur ALENDA, Conseiller de quartier Issambres Nord : La ville de Saint-Aygulf n'a pas eu d'augmentation de la TEOM, pourquoi la TEOM de la commune de Roquebrune sur Argens a augmenté ?

Pour information le taux de la TEOM de Saint-Aygulf a augmenté aux mêmes proportions que Roquebrune en 2022, de 10 à 11,23 %.

Avant de conclure sur ce chapitre, Monsieur GNERUCCI rappelle que ce marché a été lancé en Juin 2021 et qu'en 2024, un nouveau marché sera relancé pour harmoniser les coûts sur l'ensemble de l'agglomération.

- Point 6 : Sangliers : toujours autant d'animaux dans les rues, pourquoi ? Quelles mesures sont réellement prises ? :

Monsieur GNERUCCI explique que la sensibilisation est toujours en vigueur, la Brigade de l'Environnement veille au quotidien notamment sur la problématique du nourrissage. Des campagnes rappelant l'interdiction sont faites régulièrement (Roq'info, presse, mairie annexe des Issambres, PM, Brigade Environnement). Pour information, 20 panneaux ont été apposés sur l'ensemble des Issambres interdisant le nourrissage et rappelant la loi. Des flyers ont été réactualisés et distribués, et mis à la disposition des administrés en plusieurs langues.

A ce jour, les chasseurs ont prélevé 80 sangliers. Mais le constat qu'ils font sur le terrain, est qu'il y a moins de sangliers, paradoxalement, mais qu'ils sont davantage présents dans la ville. Pourquoi ? Tout simplement à cause de la sécheresse, ils cherchent de l'eau et de la nourriture mais également, à cause de la présence des loups qui se rapprochent. Les sangliers protègent leurs marcassins.

Par ailleurs, le Lieutenant de Louvèterie nous a fait part de sa réticence à intervenir sur le secteur des Issambres, car les sangliers étant dans des zones urbaines, il y a un problème de sécurité, et d'autre part, il arrive que des administrés prennent à partie les chasseurs.

Donc il est important de clôturer, d'attacher les poubelles et surtout d'arrêter le nourrissage. Il ne faut pas hésiter à contacter la ville en cas de constat de nourrissage, une action sera alors menée. La ville effectue également de la vidéo verbalisation.

Question du Public : Concernant le nourrissage des chats, est-il possible de réglementer car cela attire les sangliers ?

Monsieur GNERUCCI rappelle que tout nourrissage effectué hors des zones autorisées par la ville fera l'objet d'une verbalisation. Devant le constat des dégâts causés par les animaux sauvages, la ville doit veiller à la sécurité de ses administrés, et pour y parvenir, toute personne qui sera en infraction sera verbalisée.

En parallèle, la ville stérilise les chats et a mis à disposition des enclos de nourrissage.

Madame KALFON, Conseillère de quartier des Issambres Est, précise que les multiplications des nouvelles colonnes ont permis de réduire les nuisances causées par les sangliers.

SITE VIDÉO-SURVEILLÉ

RAPPEL CIVIQUE
NOURRISSAGE DES SANGLIERS STRICTEMENT INTERDIT
FEEDING WILD BOARS IS STRICTLY PROHIBITED
WILDSCHWEINE FÜTTERN IST STRENG VERBOTEN

LES CONTREVENANTS SONT PASSIBLES D'UNE AMENDE DE 3^e CLASSE, POUVANT ALLER JUSQU'À **450 €** ET JUSQU'À **335 €** POUR LES DÉTRITUS LAISSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE.

BRIGADE ENVIRONNEMENT
06 32 02 96 40 | 06 08 63 86 53

BRIGADE
ROQUEBRUNE

LUTTER CONTRE LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA PROLIFÉRATION DES SANGLIERS

Le nombre de sangliers attirés en milieu urbain est en constante augmentation dans le Département du Var, occasionnant des dégâts importants chez les habitants, dans les zones de cultures mais également sur la voie publique.

Le nourrissage est interdit et l'agrainage des sangliers est soumis à une réglementation préfectorale, en vigueur dans l'ensemble du Département.

INTERDICTION DU NOURRISSAGE DES SANGLIERS DANS LES MILIEUX NATUREL, URBAIN ET PÉRIURBAIN

Le manque d'entretien des propriétés peut créer des zones confortables et humides, attirant les sangliers en recherche de nourriture.

Pour éviter leur prolifération en milieu urbain, il est demandé à tous les Roquebrunois de veiller à bien refermer leurs sacs poubelles et conteneurs, de manière hermétique. **Le nourrissage et la distribution d'aliments destinés aux sangliers, qui sont de graves incivilités, sont interdits**, comme il l'est stipulé dans l'arrêté préfectoral en vigueur depuis le 17 avril 2012.

Les contrevenants sont passibles d'une amende, dans le cas où des actes de nourrissage sont effectués volontairement, mais également si les dépôts de déchets verts, d'ordures ménagères ou de tout autre type sont effectués en dehors des emplacements prévus à cet effet.

BATTUES ET RÉGULATIONS CONTRÔLÉES

Conformément au schéma départemental de gestion cynégétique, afin de réguler les populations de sangliers, et de les éloigner des zones d'habitation pour limiter tout dégât pouvant survenir chez les administrés, des battues de régulation peuvent être ordonnées par la Préfecture du Var uniquement, et ce tout au long de l'année.

Il est strictement interdit aux particuliers de tirer sur les sangliers de manière isolée, hors autorisation préfectorale. Il est important de rappeler que cette pratique contrôlée est uniquement réservée aux détenteurs d'un permis de chasse.

- **Point 7 : Brûlage des déchets verts : la mise en place des containers à déchets verts ne devrait-elle pas contraindre à moins de souplesse pour ceux qui continuent de brûler ? :**

Dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), Monsieur GNERUCCI explique que l'administré n'a pas le choix pour nettoyer ses espaces verts. La ville ne disposant plus de quai de déchets verts a mis en place la collecte individuelle des déchets verts. Des containers ont été mis exclusivement à la disposition des riverains concernés par la collecte en porte à porte. Concernant les lotissements, ils sont contraints d'opter pour la déchèterie, ou le brûlage. Toutefois, ils ne peuvent brûler que quand cela est possible et autorisé, après une demande faite à la Police Municipale, uniquement pour les OLD.

- **Point 8 : Clean-up Day : sensibilisation plus large de la population (cf. en invitant les associations subventionnées à participer « en contrepartie » des subventions reçues)**

Madame LELEU, Conseillère municipale rappelle que cette question avait déjà été posée au conseil de quartier du 06/10/2022. Comme cela avait été déjà précisé, cette action est une action mondiale, la ville accompagne des actions toutefois, cette journée peut être faite de façon individuelle. La ville propose ce type d'évènement mais ne peut se substituer à chacun. En 2022, des actions avaient été réalisées :

- Nettoyage des plages pendant le nettoyage des fonds marins et le World clean up Day.
- Opérations de nettoyage des sites avec le centre de loisirs, les chantiers jeunes.

Par ailleurs, il n'est pas envisageable de conditionner l'octroi d'une subvention à la participation des associations aux opérations de ramassage de déchets. En 2023, la ville améliorera la communication sur ce type d'évènement, y compris envers les Conseillers de quartier et continuera à soutenir toute initiative de la société civile en mettant à disposition du matériel, sur chacun des quartiers.

Le 15 avril prochain se déroulera l'opération de la Région « Nettoyons le Sud », sur l'ensemble de la ville. Renouvellement des opérations de nettoyage des fonds marins et des plages le 10/06/2023 et le World Clean Up Day le 16/09/2023. Une communication sera faite afin de sensibiliser davantage de participants.

- **Point 9 : Demande du plan de travaux précis et validé pour l'ensemble des Issambres incluant le projet immobilier de la place San Peire :**

Monsieur le Maire informe que pour le projet de San Peire, la ville étudie plusieurs pistes afin de trouver une solution qui satisfasse l'ensemble des protagonistes et qui débloquent la situation. Par ailleurs, ce travail se fait en parallèle de la procédure du contentieux qui court toujours, donc rien n'est figé. Dans le respect du travail qui est effectué avec le collectif des riverains, Monsieur le Maire informe que les avancées seront présentées en temps et en heure. Il s'agit d'un projet revu dans sa globalité. Toutefois, il informe l'assemblée que la Place San Peire se prolongera jusqu'au boulevard des Murènes.

- **Point 10 : Rives d'Or : le bétonnage à outrance défigure le paysage :**

Monsieur le Maire explique que tous les permis de construire délivrés dans ce secteur sont conformes à la réglementation en vigueur ; mais, certaines constructions ont été acceptées dans le cadre du RNU et avant sa mandature, auxquelles il ne peut s'opposer.

- **Point 11 : Requalification du littoral Sambracitain :**

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour, une réunion technique a eu lieu avec les référents techniques de l'ECAA en charge du pilotage de cet aménagement urbain. L'objectif était d'effectuer un audit des attentes de la ville. Dès que le projet aura avancé dans sa conception, une présentation sera faite à la population.

Ce projet part du Garage Arthaud jusqu'à la Garonnette.

En complément Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le Conseil départemental va étudier une réorganisation du stationnement le long du Parc Bedouce.

- **Point 12 : Travaux en période estivale : les artisans locaux ne peuvent plus intervenir, en est-il de même pour les autres artisans ?**

Monsieur GNERUCCI explique qu'un arrêté est en cours de finalisation. Il s'agit de supprimer l'article 31 qui reprend « les nuisances du quotidien de voisinage », pour se calquer sur l'article 1 de l'arrêté de la Préfecture.

Les activités professionnelles de petits travaux seront refusées sauf cas dérogatoire très précis et les activités privées seront étudiées au cas par cas selon le degré de nuisances sonores. Les horaires seront légèrement modifiés pour se calquer sur l'arrêté préfectoral soit : du Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 (modification de 14h00 à 15h00). Les dimanches et jours fériés, les activités bruyantes seront toujours interdites.

Les travaux seront donc interdits du 9 juillet au 20 août inclus ainsi que le dimanche et les jours fériés. Le temps que les entreprises s'organisent, une semaine de battement sera tolérée du 1^{er} au 8 juillet et du 21 août au 31 août, sauf pour les travaux de type terrassement, utilisation de grues, de brise-roches, de marteaux-piqueurs, d'engins de chantier qui seront toujours interdits.

Cet arrêté s'applique sur le territoire roquebrunois, donc s'applique à tous les artisans et entreprises même extérieurs à la commune.

Monsieur GNERUCCI interroge les conseillers sur cette proposition de modifications. Les modifications sont acceptées lors de ce conseil.

- **Point 13 : Augmentation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires : un projet envisagé par la Mairie ?**

Monsieur le Maire explique que la ville souhaite attendre le Projet de loi de Finance qui sort en juin 2023, visant à élargir le nombre de communes pouvant appliquer la surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires en France. Plusieurs milliers de villes, principalement en bord de mer, seraient potentiellement concernées mais à ce jour nous ne savons pas si la ville de Roquebrune sur Argens sera éligible à cette augmentation.

- **Point 14 : Bâtiment bateau « Rio Port Tonic » : quelle est la position de la mairie sur le complexe ?**

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour, la ville n'a pas encore reçu de projet. Une procédure touche à son terme. Quand un projet sera approprié au site et valable, une étude sera alors envisagée. De plus, la zone est en NLI donc très restrictive.

Quant au bâtiment, le propriétaire avait émis la volonté d'implanter un centre d'art contemporain sans toucher les façades. Monsieur le Maire confirme que seul ce projet sera accepté et qu'en aucun cas l'implantation d'un hôtel sera autorisée par la ville.

- **Point 15 : Indépendance des Issambres : est-ce envisageable ? En fait, les Issambres est littéralement à l'opposé de la Bouverie et du Village aussi bien géographiquement qu'au niveau intérêts/besoins de la population.**

Monsieur le Maire explique que la ville de Roquebrune sur Argens regroupe 3 pôles avec pour chacun, ses caractéristiques et ses atouts. A l'heure d'un rassemblement des communes au niveau national et d'une mutualisation des compétences, il n'est pas envisageable de rendre indépendant un quartier. Cette commune atypique a la particularité d'avoir 3 pôles, 3 mentalités différentes, 3 paysages différents, etc. mais dans le fonctionnement les 3 pôles se complètent. Il n'y a pas un quartier moins bien desservi qu'un autre, juste les besoins et les attentes sont différents. Les Issambres resteront la vitrine de Roquebrune sur Argens.

- **POINT 16 – Déploiement de la Fibre Optique (FO) :**

Monsieur GNERUCCI explique qu'à ce jour, le déploiement de la FO se poursuit sur l'ensemble du secteur. Le prestataire a jusqu'à 2024 pour terminer les travaux et il est dans les temps du calendrier. Pour limiter les retards, la ville autorise tous les travaux.

- **POINT 17 - Dispositif des Petites villes de demain. :**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un projet sur le pôle Village qui ne concerne pas les Issambres.

- **POINT 18 – Vidéo surveillance suite à un cambriolage d'un commerçant sur la place San Peire :**

Monsieur GNERUCCI apporte des explications sur ce fait divers : la Police municipale a été prévenue par la société de surveillance du commerçant mais a été envoyée sur le Village, retardant l'arrivée des agents sur le site concerné. Par ailleurs, il y a eu effraction et non cambriolage.

Toutes les vidéos surveillances existantes vont faire l'objet d'une restauration en 2023 et des rajouts seront faits en 2024 sur des zones bien définies (entrées et sorties de ville). Le budget annuel alloué au parc de vidéo surveillance est de 66 000 €.

CONCLUSION : Mot de la fin de Monsieur le Maire.

Avant de conclure, Monsieur le Maire explique que la DSP du port arrive à son échéance en 2028 ; la ville travaille sur ce sujet important.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et les conseillers des débats de ce soir et invite l'ensemble des personnes présentes à partager le verre de l'amitié pour poursuivre la discussion.

La séance se termine à 21h45.

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire de manière impersonnelle.

HÔTEL DE VILLE

Rue Grande André Cabasse
B.P. 50 004
83521 Roquebrune-sur-Argens CEDEX
04 94 19 59 59

MAIRIE D'HONNEUR

Parking des Artichauts
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 19 59 59

MAIRIE ANNEXE DE LA BOUVERIE

2, rue du Prince Ferdinand de
Bourbon des deux Siciles
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 19 50 28

MAIRIE ANNEXE DES ISSAMBRES

Place San Peire
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 55 07 16